

## NOTE D'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

**Objet: changement des conditions de conservation des spécialités pharmaceutiques DETIMEDAC® (dacarbazine) 100 mg, 200 mg et 500 mg des laboratoires Medac GmbH**

La Direction de la Pharmacie et du Médicament souhaite informer les professionnels de la santé qu'elle a été avisée par les laboratoires MEDAC concernant le changement des conditions de conservations après reconstitution de la spécialité suscitée.

Ces conditions sont désormais comme suit :

- A température ambiante (20-25°), la solution reconstituée doit être utilisé immédiatement.
- A température de 2-8°, la solution reconstituée doit être utilisée dans les 24h et reste stable jusqu'à 48h si elle est conservée à l'abri de la lumière.

En attendant l'actualisation des conditions de conservation qui figurent sur la notice et le conditionnement secondaire du stock actuel, merci de respecter les conditions suscitées.

  
Ministère de la Santé  
Chargée de la Gestion de la Direction  
de la Pharmacie et du Médicament  
Pr. Ad. Meriem RAZGALLAH KHROUF